

9.2. FÊTE NATIONALE 2025 – CONFIRMATION DE LA DATE DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT ET AUTORISATION DE RÉSERVATION DES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT la proposition du comité organisateur de tenir les activités de la Fête nationale le samedi 21 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réserver les fournisseurs afin de s'assurer leurs services le 21 juin 2025;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

D'entériner la proposition du comité organisateur afin que les activités de la Fête nationale soient tenues le samedi 21 juin 2025;

ET D'autoriser la réservation des fournisseurs en tenant compte du budget.

2. FÊTE NATIONALE 2025

- Après consultation avec le comité organisateur, nous avons choisi de tenir les festivités de la Fête nationale 2025 le samedi 21 juin 2025.
- Aussi, comme les artistes musicaux ainsi que les feux d'artifice se réservent plusieurs mois à l'avance, j'aimerais procéder à la réservation de ces derniers. Veuillez noter que le budget sera pris en compte comme pour chacune des éditions.

RÉSOLUTION

Je demande l'autorisation aux membres du conseil municipal pour que l'édition 2025 de la Fête nationale à Saint-Pie se déroule le samedi 21 juin 2025. Je demande aussi l'autorisation pour procéder à la réservation des deux principaux éléments des festivités, soit les feux d'artifice et les artistes musicaux. Référence résolution pour l'édition 2024 (#20-08-2023).



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mardi 1^{er} août 2023 à 19h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères, Pascale Pinette, Sylvie Guévin, Geneviève Hébert et messieurs les conseillers, Luc Darsigny, Pierre Blais, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Annick Lafontaine, greffière.

Résolution 20-08-2023

9.6. FÊTE NATIONALE 2024 – CONFIRMATION DE LA DATE DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT ET AUTORISATION POUR LA RÉSERVATION DES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT la proposition du comité organisateur de tenir les activités de la Fête nationale le samedi 22 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réserver les fournisseurs afin de s'assurer leurs services le 22 juin 2024;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

D'entériner la proposition du comité organisateur afin que les activités de la Fête nationale soient tenues le samedi 22 juin 2024;

ET D'autoriser la réservation des fournisseurs en tenant compte du budget.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme / sous réserve des approbations

Ce 02 AOÛT 2023

ANNICK LAFONTAINE, Greffière
 DOMINIQUE ST-PIERRE, Assistante-greffière